

Tableau 1

Principaux éléments de base possibles pour l'indépendance des examinateurs d'EI

Autant pour les personnes que pour les organismes d'examen

	Dispositions institutionnelles et légales <i>Indépendance formelle</i>	Fonctionnement dans la pratique <i>Indépendance dans les faits</i>
Statut & pouvoirs l'examineur a un statut et des pouvoirs indépendants	<ul style="list-style-type: none">• Son rôle dans l'examen est officiellement reconnu• Son indépendance est officiellement reconnue• Il adhère à un Code d'Éthique• Il signe une 'déclaration d'absence de conflits' – aucun conflit professionnel, présent ou passé, avec le projet• Il est mandaté pour donner des conseils non sollicités sur la qualité et le cadrage des évaluations	<ul style="list-style-type: none">• Il n'a aucun intérêt dans le projet, plan, etc. qui fait l'objet de l'évaluation• Il n'a aucune relation conflictuelle avec les auteurs de l'évaluation• Il choisit ses propres références & son approche• Il peut donner des preuves de son indépendance dans la pratique (produits et actions)
Autonomie financière l'examineur est financièrement indépendant	<ul style="list-style-type: none">• Les sources de financement sont légales• Il n'est pas payé par les auteurs de l'évaluation• Il est mandaté pour établir son propre budget	<ul style="list-style-type: none">• Il assure un budget suffisant pour l'examen• Il est autonome dans l'allocation interne des budgets• Le budget de l'examen est stable dans le temps• Les finances sont fournies à l'avance
Autonomie organisationnelle l'examineur fonctionne de façon autonome	<ul style="list-style-type: none">• Il est mandaté pour nommer son propre personnel, le conseil et le président• Il a des règles relatives à l'incompatibilité de fonctions	<ul style="list-style-type: none">• Il résiste bien aux pressions politiques, p.ex. sur la nomination ou le licenciement des membres du personnel ou du conseil, ou sur les conclusions de l'évaluation ou de l'examen
Connaissances et expertise	<ul style="list-style-type: none">• Il y a des exigences quant à l'expertise professionnelle	<ul style="list-style-type: none">• Le président, le conseil et le personnel ont également une

l'examineur dispose de suffisamment de connaissances et d'expertise professionnelle pour accomplir sa mission

Justification et transparence

l'examineur peut se justifier et est transparent

- L'accès à l'information est formellement garanti, y compris le droit de rassembler des informations
- Il a un mandat pour solliciter des avis externes si nécessaire
- Obligation formelle de publier et de justifier les examens
- Mandat légal pour organiser des consultations
- Mécanisme de traitement des plaintes en place
- Exigence formelle sur le financement externe et les contrôles de qualité

expertise professionnelle appropriée

- Les conseils externes sont utilisés dans la pratique
- Les résultats des examens sont publiés et justifiés
- Des consultations sont organisées, elles sont de haute qualité et des réponses sont données aux personnes consultées
- Le mécanisme de traitement des plaintes est régulièrement utilisé
- Il y a des audits sur les finances et la qualité